

La réunion a débuté à 20h30 sous la présidence du Maire, M Peinado Thierry

Présents : M Dumoulin Christian *1er adjoint*, M Guerin Patrick *2ème adjoint*, Mme Fernandez Julienne, M Fernandez Vincent, Mme Malherbe Françoise

Absent : Mme McLellan Katharina

Ordre du jour:

- Préparation des élections
- Convention fondation du patrimoine pour Terre de Passage
- Travaux voirie
- Questions diverses

M Dumoulin Christian a été désigné secrétaire de séance

INFORMATIONS DIVERSES

1. Rapport de l'eau 2020 du délégataire

Le contrat d'affermage avec Veolia court jusqu'à fin août 2021.

35 abonnés ; 7 km de réseau ; 54,7 % de rendement (rapport eau amenée au réservoir/eau facturée) incidence fuites+incendie+nettoyage colonne Cammas;127 l/hab/j de consommation moyenne ; 100 % de conformité microbiologique.

2. Transport scolaire

Inscription par les parents d'élèves avant le 31 juillet

3. Arpentage tournebouich

Le rapport ne contient pas les relevés GPS chemin vers Eglise-Chateau.

Thierry relance le Géomètre.

La vanne de la borne incendie est dur à fermer.

Thierry va demander à Véolia un devis pour la remplacer. On demandera également le coût pour son déplacement.

4. AG AREP le 1/7 à 18h

Patrick représentera la commune

5. Mur du cimetière de Tournebouich

Nous avons décidé de faire cette restauration dans le cadre d'un chantier insertion. Thierry a rencontré le responsable cette semaine, il est OK, les travaux débuterons en septembre.

La commune s'engage à débroussailler, fournir le sable et le mélange, fournir une bétonnière thermique de préférence ou un groupe, fournir de l'eau.

D) DELIBERATIONS DIVERSES

1) Contrat assurance AXA

Avenant pour assistance juridique pour le maire et ses adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cet avenant

2) Convention avec Terre de Passage / restauration de l'église Saint-Nicolas de Tournebouich

Terre de passage nous demande de signer convention tripartite entre la Fondation du patrimoine Occitanie-Méditerranée, la commune de Bourigeole et l'association. La commune signe en tant que propriétaire, Terre de Passage est maître d'ouvrage. La convention a été envoyée avec la convocation à cette réunion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Françoise, membre de l'association, n'a pas pas participé au vote

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30